

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2018

PRÉSENTS : Mme PEYRIDIEUX Paquerette, Maire - Mme LAUBA Marie-Noëlle, 2ème adjointe – M. MANIERE Alain - Mme FERÉOL Françoise - Mme NAUZE Edith - M. FAIJAN Daniel M. FUNK Jean-Jacques – M. RIBERAUD Wilfried - M. MALEVRE Yannick - Mme BAUDRY Véronique – Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : M. BORDET Cédric (pouvoir à M. RIBERAUD)
Mme LEROUX Jacqueline (pouvoir à Mme LAUBA)
M. GADEAUD Didier - Mme NAUDY Marie-Christine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme NAUZE Edith

La séance est enregistrée. Le compte-rendu du 22 juin 2018 est approuvé par 9 voix pour et 3 contre.

Informations données par Mme le Maire :

- 3 nouvelles enseignantes ont accueilli les élèves. La nouvelle directrice souhaite équiper l'école d'ordinateurs. Madame le Maire demande l'accord pour ajouter à l'ordre du jour une question supplémentaire sur la participation de la commune au projet d'école numérique. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.
- La réception du chantier d'aménagement d'une écluse avenue de la Libération a eu lieu ce matin. Des zébras seront rajoutés devant l'écluse et les plantes manquantes seront remplacées.

ORDRE DU JOUR

I – RETROCESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL RUE JOLIBERGE (DELIB_2018_25)

La propriétaire du 175 rue Joliberge serait intéressée par l'acquisition de deux parcelles d'une superficie totale de 54 m² qu'elle entretient régulièrement. Cet espace qui borde sa maison est un ancien accès au stade qui ne peut plus être utilisé aujourd'hui.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de céder ces deux parcelles à titre gracieux, l'acheteur prenant à sa charge les frais de notaire.

II – CREATION D'UN PARCOURS SPORTIF ET DE SANTE POUR LES ENFANTS RUE DES JARDINS ET DEMANDE DE SUBVENTION (DELIB_2018_26)

Madame LAUBA présente le projet qui a été étudié en Conseil Municipal des Enfants. Ce parcours se situera sur l'espace vert derrière le stade, près de la rue des Jardins. Il serait composé de 5 éléments sportifs, deux bancs et les panneaux explicatifs obligatoires. Le devis s'élève à 7 767.90 € HT, pose comprise. Une subvention de 20 % peut nous être accordée par le Conseil Départemental de la Gironde. La Caisse d'Allocations Familiales nous a confirmé que ce type d'aménagement ne peut être subventionné par leur organisme.

Par 9 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal approuve ce projet et autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention de 20 % au Conseil Départemental ou toute autre subvention utile à ce projet.

III - CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA VOIRIE RUE DES JARDINS (DELIB_2018_27)

Un permis de construire ayant été déposé, les travaux d'extension des réseaux nécessaires à l'obtention de ce permis rue des Jardins ont dû être déclenchés en urgence.

- Eau et assainissement : les travaux sont pris en charge par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement. Notre participation sera de 3 590 €.

- Electricité basse tension, éclairage public et téléphone : les travaux sont gérés par le Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde. Notre participation sera de 3 857 € pour le réseau basse tension et 1 778 € pour le réseau d'éclairage public.
- Voirie : ces travaux ont été étudiés par la commission voirie. Deux devis ont été reçus : BOUIJAUD, pour 16 966.67 € HT et ATPJ pour 16 575 € HT. Un décaissage et une mise en calcaire seraient suffisants dans l'immédiat afin de minimiser les coûts. Le devis revalorisé de l'entreprise ATPJ est retenu à l'unanimité par le Conseil Municipal, pour un montant de 6 691 € HT.

La Participation pour Voirie et Réseaux applicable dans ce secteur financera en partie ces travaux avec un autofinancement par la commune de 6 691 €. Madame le Maire remercie Wilfried RIBERAUD pour l'aide qu'il a apportée à la confection du dossier d'aménagement de la rue des Jardins.

IV - APPROBATION DU RAPPORT DU SIAEPAVI SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (DELIB_2018_28)

Ce rapport est consultable en mairie ou sur le site du syndicat. Les prix du m3 sont de :

- 3.62 € pour les maisons desservies en assainissement collectif, soit une augmentation de 1.50 %
- 1.88 € pour les maisons en assainissement individuel, soit une augmentation de 0.50 %

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

V - DEMANDE DE SUBVENTION DU FC ST ANTOINE (DELIB_2018_29)

Des anciens joueurs de St Antoine ont remonté une équipe évoluant en district, le FC ST ANTOINE.

Cette équipe a rejoint le Foot Loisirs et l'école de foot du USV-SA. Ils ont débuté les championnats et sollicitent une subvention. Madame le Maire propose une subvention de 200 € comme pour le Foot Loisirs. Accord du Conseil Municipal à la majorité, par 9 voix pour et 3 abstentions.

VI - OUVERTURE DE CREDITS POUR LES FRAIS DE PERSONNEL (DELIB_2018_30)

Une ouverture de crédits sera nécessaire pour équilibrer de nouvelles dépenses (remplacement des agents absents, nouveaux contrats PEC) et des recettes non prévues (remboursements SMACL, participation de l'Etat pour les contrats PEC, dotations supplémentaires). Le Conseil Municipal approuve par 9 voix pour, 2 contre et 1 abstention l'ouverture de crédit nécessaire à l'équilibre du budget.

VII - VENTE DE MATERIAUX (PAVES) (DELIB_2018_31)

Vu la quantité de pavés restants au dépôt, il pourrait en être vendu une partie. Ces pavés datent des années 80. Après discussion, la somme de 5 € le m2 pourrait être proposée. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

VIII – PARTICIPATION AU PLAN ECOLE NUMERIQUE (DELIB_2018_32)

Depuis 2017, sur une initiative du département, Gironde Numérique, peut nous accompagner dans le déploiement d'équipements numériques pour notre école, en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale. Gironde Numérique a créé un groupement de commandes pour obtenir des tarifs négociés et des subventions au titre des fonds européens. Cette adhésion au groupement est gratuite et ne nous engage pas. Les enseignants proposeront un projet en accord avec l'Académie.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de participer à ce projet d'école numérique, autorise Madame le Maire à signer la convention avec Gironde Numérique et à demander toutes les subventions nécessaires.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Matériel de voirie**

Nous avons eu à déplorer plusieurs pannes sur le matériel roulant dus à un défaut d'entretien. Des pannes mécaniques mais aussi des pannes qui peuvent entraîner des problèmes de sécurité. Il est envisagé de demander des devis à des entreprises pour le suivi et l'entretien régulier de certains matériels roulants.

- **Communauté d'Agglomération du Libournais :**

- La loi du 3 août 2018 impose aux agglomérations la compétence « eau et assainissement » à partir du 1^{er} janvier 2020. Toute une réorganisation est à envisager avec la disparition des syndicats.
- Les communes vont garder la compétence « incendie et secours ».
- La CALI va prendre la compétence « voirie » pour l'entretien des abris bus et aires de co-voiturage.

- **Réforme de la gestion des listes électorales**

L'Etat met en place le Répertoire Civil Unique pour la gestion des listes électorales. Ce service sera mis en place dès la mi-octobre et remplacera tous les échanges avec l'INSEE. La commission de révision des listes électorales sera remplacée par une commission de contrôle nommée par le Préfet qui sera saisie en cas de litige. Il sera possible de s'inscrire toute l'année sauf en cas d'élection où il sera possible de s'inscrire jusqu'au dernier jour du 2^o mois précédant le scrutin.

Toutes les cartes d'électeurs vont être renouvelées pour les élections européennes qui auront lieu le 26 mai prochain, raison pour laquelle les électeurs ayant demandé leur inscription fin 2017 n'ont pas reçu de carte.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21h30